



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

promotion de l'égalité des chances : fonctionnement

Question écrite n° 67875

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances sur la surutilisation de papier non recyclable, non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de réduire l'utilisation du papier non recyclable en faveur de celui recyclable au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

## Texte de la réponse

Le ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire qu'il ne dispose que d'un cabinet ministériel à effectif réduit et d'aucun service ni administration s'y rattachant. Le cabinet du ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances ne passe aucun marché de fournitures car il relève des services généraux du Premier ministre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67875

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** promotion de l'égalité des chances

**Ministère attributaire :** promotion de l'égalité des chances

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 2005, page 6225

**Réponse publiée le :** 16 août 2005, page 7881